

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 21/06/2017
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 2 juin 2017, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 21 juin 2017 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, VENANCIO Nathalie, MANTILLERI Éric, SEBERT Laëticia (suppléante de CHASSOT Bernard)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, CHASSOT Bernard (remplacé par Laëticia SEBERT, suppléante)

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Mme MESSERLI fait une remarque sur le compte-rendu de la séance précédente du 14 février 2017. Il n'a pas été précisé lors de la dernière réunion que les classes maternelles seraient dotées d'un ordinateur portable. Monsieur le Président informe que ceci figurait bien dans le devis présenté lors de la dernière réunion mais qu'il se renseignera auprès de la directrice pour connaître la nature du besoin en PC pour les enseignants de maternelle. Le compte-rendu est approuvé en l'état.

● **Choix du prestataire pour le ménage de l'école**

Monsieur le Président ouvre la séance. Il informe que conformément à la demande du Comité, une consultation pour le ménage de l'école a été faite du 15 mai au 12 juin 2017, selon le cahier des charges élaboré en collaboration avec les enseignants. Quatre entreprises ont répondu à la consultation (CLAIRENET, NGM, PLUNETT et SEBNET). Monsieur le Président indique que les trois Maires se sont réunis lundi 19 juin à 17h afin d'étudier les dossiers. Après études, ils proposent de retenir l'entreprise PLUNETT pour un montant mensuel HT de 2 050.00 €.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide de retenir la proposition des trois Maires, soit l'entreprise PLUNETT pour un montant de 2 050.00 € HT à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an. Il autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

● **Remboursement des frais kilométriques des agents**

Monsieur le Président indique au Comité que les agents utilisent leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements pour le compte du SIVU, notamment pour les visites médicales du travail. Il propose donc au Comité de délibérer pour le remboursement aux agents de ces frais de déplacements.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'accorder des frais de déplacements aux agents du SIVU selon les tarifs fixés par la loi, soit actuellement :

- Véhicules n'excédant pas 5 CV : 0.25 € par km jusqu'à 2000 km ;

- Véhicules de 6 et 7 CV : 0.32 € par km jusqu'à 2000 km ;
- Véhicules de 8CV et plus : 0.35 € par km jusqu'à 2000 km.

● **Décision Modificative n° 1 du budget 2017**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 6455 :	+ 258.00 €	Article 744 :	+ 258.00 €
Total	+ 258.00 €	Total	+ 258.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2188 :	+ 422.00 €	Article 10222 :	+ 200.00 €
		Article 2183 :	+ 222.00 €
Total	+ 422.00 €	Total	+ 422.00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget 2017.

● **Questions diverses**

Monsieur le Président revient sur les différents points abordés lors du conseil d'école de lundi 19 juin 2017 :

- Demande de mise en place d'un grillage le long du ruisseau : avis défavorable
- Une question a été posée sur l'équilibre des repas : Monsieur le Président indique que l'équilibre des repas en collectivité se fait sur trois semaines. Il indique que si un jour les parents estiment que leur enfant a manqué d'un apport spécifique c'est aux parents à leur apporter le soir l'aliment qui a fait défaut.
- Rythmes scolaires : en l'absence d'informations (de décret voté), aucun changement ne sera envisagé pour l'année scolaire 2017-2018. Lorsqu'un texte sera voté par le Sénat, le SIVU débutera une réflexion en collaboration avec les enseignants et les parents.

EHPAD : Monsieur le Président indique que le projet d'EHPAD n'aura pas lieu sur Minzier. Le SIVU reprendra donc son projet d'agrandissement dès le mois de septembre 2017.

Courrier personnel périscolaire : un courrier a été envoyé au SIVU par le personnel périscolaire. Une rencontre est fixée à l'école le lundi 26 juin 2017 à 18h30.

Devis COSEEC : suite à la détérioration du filet pare-ballons situé derrière la cage du stabilisé, un devis auprès de COSEEC a été demandé pour le remplacer. L'entreprise propose non seulement de le remplacer mais de mettre en place au-dessus du grillage dur (déjà en place) un grillage anti-vandalisme d'1m50 de haut puis de rajouter au-dessus le filet pare-ballons.

Monsieur le Président propose de mettre en place ce grillage anti-vandalisme mais de garder le filet pare-ballons existant car il est encore en bon état en hauteur.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la proposition de Monsieur le Président, l'autorise à signer le devis d'un montant de 5 220.00 € HT et lui demande de commander les travaux.

Mme MESSERLI demande si des stores extérieurs ne pourraient pas être installés sur les fenêtres de l'école afin de limiter la chaleur dans les locaux. Monsieur le Président indique que ceci est une nécessité mais que ces travaux seront entrepris avec le projet d'agrandissement.

Mise en place d'une commission hygiène : le SIVU décide de créer une commission hygiène qui aura pour but de visiter les locaux et de vérifier si tout semble propre et bien rangé. Les membres de la commission sont Florence MESSERLI, Lydie GALL et l'un des trois Maires (selon disponibilité). La fréquence de contrôle sera fixée par la commission elle-même.

Suite à la demande de Lydie GALL, les gobelets de maternelle sont dorénavant lavés une fois par semaine par le personnel de la cantine.

TAP anglais : M. le Président fait part de la demande de Mme HUCHEDÉ Natasha, intervenante en anglais dans le cadre des TAP, de garder les mêmes enfants toute l'année scolaire afin d'avoir une réelle progression sur l'année. Le SIVU n'est pas favorable à cette demande car le but des TAP est uniquement d'initier les enfants à une activité c'est-à-dire de leur donner envie de faire cette activité dans un club ou une association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.